

REGLES DE BONNE CONDUITE INFORMATIQUE

Année 1999-2000

Consciente des besoins actuels et futurs d'une société en voie d'évolution rapide vers l'usage généralisé de moyens de travail et de communication informatique, l'université Pierre Mendès-France a mis en place depuis longtemps les moyens que sont en droit d'attendre ses étudiants en matière informatique.

Elle a progressivement modernisé et généralisé l'accès aux moyens de formation, d'information et de communication informatiques. A cet effet, elle a engagé des dépenses importantes pour rénover régulièrement son parc d'ordinateurs et pour mettre en place un réseau performant afin, notamment, d'offrir désormais à chaque étudiant l'accès à des possibilités nouvelles, et, en particulier, la messagerie.

Conscient de ces efforts, et afin de permettre aux autres étudiants de l'université, comme à ceux qui lui succéderont, de bénéficier des possibilités qui lui sont ouvertes, l'étudiant

Nom :	Carte numéro :
Prénom :	Année

s'engage solennellement à :

RESPECT DU DROIT

Respecter les lois et règlements en vigueur relatifs à la fraude informatique (loi 88-19 du 5 janvier 1988, code pénal art. 462-2 à 462-9), au droits d'auteur (loi 85-660 du 3 juillet 1985), à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi 78-1 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 88-227 du 11 mars 1988).

En conséquence, l'étudiant soussigné s'engage en particulier à :

- Ne pas copier ou chercher à copier directement ou par le recours à autrui, les logiciels mis à sa disposition par l'université et protégés par un droit d'auteur. Il s'engage à ne pas utiliser les matériels pour pratiquer des copies illicites de logiciels extérieurs. Il s'engage enfin à respecter les conditions d'utilisation des sharewares.
- Ne pas prendre le risque d'introduire des virus, notamment par l'usage de logiciels extérieurs à l'université ou provenant de copies illicites. Il s'engage, a fortiori, à ne pas introduire volontairement de virus, bombes logiques, chevaux de Troie, vers ou tout autre moyen destiné à entraver ou fausser le fonctionnement du système ou encore à accéder à des informations auxquelles il n'a pas droit.

RESPECT DES CONSIGNES

L'étudiant soussigné s'engage encore à :

- Prendre connaissance et respecter les consignes données par les services de l'université et par les enseignants.
- Utiliser les ressources informatiques aux seules fins liées à ses études, à l'exclusion notamment de toute fin personnelle, ludique ou commerciale. Il s'engage tout particulièrement à ne pas introduire ou chercher à introduire des jeux informatiques.
- Ne pas chercher à pénétrer dans le système d'exploitation ou dans les serveurs, interrompre ou modifier le fonctionnement du réseau, tenter de modifier les droits qui lui sont donnés.

- Gérer son mot de passe selon les consignes données en ce qui concerne sa détermination, sa fréquence de changement et sa protection.

RESPECT DU MATERIEL

L'étudiant soussigné s'engage encore à :

- Faire un bon usage du matériel, ne pas chercher à le démonter ou le débrancher, à utiliser des disquettes ou du papier de bon état, à manipuler avec soin les appareils (claviers, souris).
- Ne pas fumer, ni apporter à boire ou à manger dans les salles informatiques, à garder propre son environnement de travail, à utiliser les corbeilles à papier.

RESPECT DE LA DEONTOLOGIE

L'étudiant soussigné s'engage encore à :

- Utiliser effectivement le système informatique et signaler son éventuelle non utilisation.
- Ne pas communiquer son mot de passe à autrui.
- Ne pas chercher à découvrir le mot de passe d'autrui.
- Ne pas cacher ou modifier son identité.
- Ne pas fournir à d'autres utilisateurs, locaux ou distants, les moyens de se connecter sur le réseau.
- Ne pas introduire dans les salles informatiques de personnes étrangères à sa filière pédagogique.
- Ne pas tenter de copier des informations ou de pénétrer dans les zones des autres utilisateurs sans leur permission.
- Rédiger proprement ses messages, en limiter la longueur et la diffusion au strict nécessaire.
- Ne pas encombrer sa zone disque avec de gros fichiers et détruire régulièrement les fichiers inutiles.
- Ne pas faire un usage abusif des machines, particulièrement quand d'autres étudiants en ont besoin.
- Ne pas faire des mailings et à limiter ses listes d'adresses à quelques correspondants.
- Ne pas multiplier les abonnements aux listes, et surtout à se désabonner en temps utile.
- Ne pas injurier, harceler ou choquer la sensibilité d'autrui au moyen de la messagerie électronique ou des forums auxquels il aurait accès, que se soit sous forme de textes ou d'images. Il s'engage tout particulièrement à ne pas tenir de propos racistes ou révisionnistes.

SANCTIONS

L'étudiant soussigné reconnaît être informé qu'il encourt les risques suivants en cas de non respect des lois et règlements en vigueur ou des présents engagements :

- Restriction ou suppression de ses droits informatiques.
- Poursuites devant la section disciplinaire de l'Université Pierre Mendès-France
- Poursuites devant les juridictions pénales françaises.

Il est informé qu'il est placé sous la responsabilité d'un enseignant chargé de veiller au bon respect des présentes règles.

Signature :

Grenoble, le: